

## Conditions générales de FOLAG AG

### 1. Introduction

Les livraisons effectuées par des sous-traitants font partie de notre système d'assurance qualité ISO 9001. Nos fournisseurs font l'objet d'une appréciation et d'une évaluation systématiques. Au cas où le fournisseur serait en possession d'un certificat d'assurance-qualité reconnu au niveau international, il lui est demandé de bien vouloir nous communiquer le numéro de certification.

Ces conditions générales et les exigences en matière de logistique ont pour but et comme objet l'optimisation ou la collaboration avec les fournisseurs et les sous-traitants de ceux-ci. En l'absence de conventions contraires, les conditions générales et les exigences en matière de logistique s'appliquent à tous nos achats.

### 2. Conditions de forme de la commande, confirmation de la commande, documents d'accompagnement de la livraison, facture

Nos commandes sont valables à condition d'être passées ou confirmées sous forme écrite. La même règle s'applique aussi aux éventuelles modifications, compléments, spécifications, dessins ou esquisses. Nous achetons conformément aux normes Incoterms 2000 DDP (delivered duty paid / rendu droits acquittés) avec l'indication du lieu de destination.

Le fournisseur est tenu de nous adresser une confirmation complète de la commande dans les cinq jours ouvrables. En cas d'absence de confirmation, la commande est réputée acceptée aux conditions qui y sont stipulées.

Tous les documents du fournisseur contiennent le numéro de commande, l'auteur de la commande et, pour chaque poste, la référence Folag avec la quantité. Les documents non personnalisés seront immédiatement renvoyés à l'expéditeur.

### 3. Date de livraison, ensemble de livraison

La date de livraison acceptée par nos soins et figurant sur notre commande ainsi que sur la confirmation de commande fait force obligatoire et s'entend pour l'arrivée au lieu de destination. Les dépassements de délais sont à communiquer à l'avance au collaborateur responsable. En outre, Le code des obligations est applicable pour le non respect des dispositions du délai de livraison.

L'ensemble de livraison doit correspondre au matériel commandé. Les livraisons supérieures ou inférieures de 10 pourcent et plus sont à convenir, avant la livraison, avec la personne chargée du suivi du dossier.

Les livraisons par camions sont à communiquer au moins un jour à l'avance. En cas d'absence de communication, nous facturons des frais de traitement de 80.- CHF par livraison.

### 4. Prix

En l'absence de convention contraire écrite, les prix convenus sont réputés prix fixes et définitifs. Toutes les autres conditions figurent sur la commande.

### 5. Commande du matériel, documents, outils, clichés

Il est interdit de communiquer aux tiers, sous quelque forme que ce soit et sans notre autorisation écrite, les données, les documents et le matériel de quelque nature que ce soit (dessins, métaux, dispositifs, outils, modèles etc.) lorsqu'il est attesté ou possible d'attester que nous sommes propriétaire de ces données, de ces documents et de ce matériel. Il est, de même, interdit aux tiers de se servir de ceux-ci sans notre autorisation écrite. Le fournisseur est responsable de tout endommagement subi par le matériel dont nous sommes propriétaire et s'oblige, par conséquent, à stocker ou à manipuler correctement ce matériel et à l'assurer, après accord avec notre maison, contre d'éventuels dommages.

### 6. Réception, réclamations

Notre objectif est d'utiliser les marchandises livrées après accord avec le fournisseur sans examen à la réception. Le fournisseur s'engage par conséquent à vérifier, avant livraison, la qualité de fabrication exigée de la marchandise et à se conformer aux exigences de logistique de Folag. Les attestations, rapports etc. exigés sont à fournir avec la marchandise.

Les matières premières et les produits semi-finis qui, lors de la transformation, s'avèreraient défectueux, sont à remplacer gratuitement sans qu'il soit tenu compte du délai écoulé entre la livraison et la réclamation.

La suppression des défauts a lieu par notre maison ou par des tiers et est facturée au prix coûtant, la totalité des frais étant à la charge du fournisseur.

### 7. Paiement

Les paiements sont effectués conformément aux conditions convenues sur la commande ou la confirmation de la commande (en l'absence de convention, les conditions sont les suivantes : 45 jours, escompte 3 %, à 90 jours, net), après réception d'une marchandise exempte de tout défaut. Les paiements sont uniquement effectués au fournisseur. Toute cession de créance du fournisseur n'est possible qu'avec notre assentiment écrit. Les factures doivent mentionner le numéro d'enregistrement T.V.A. de l'auteur de la facture. Le montant de la T.V.A. doit être indiqué séparément.

### 8. Réserve de propriété

En l'absence de convention contraire écrite dans le cas d'espèce, toute réserve de propriété au profit du fournisseur est exclue.

### 9. Lieu d'exécution, for, droit applicable

Le lieu d'exécution pour la livraison et le paiement est Sempach Station (commune de Neuenkirch). Le for est le tribunal d'arrondissement de Sursee. La relation juridique est soumise au droit suisse.